

LE TROUZ AR MOR

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : ANNIE KERHASCOËT

Juin 2023

SPECIAL MEETING AERIEN



Cet événement exceptionnel est organisé au profit d'une association caritative « Sourire de mômes » investie pour récolter 50000 € de matériel destinés à des enfants du Finistère en situation de handicap ou atteints de maladies handicapantes. Les communes associées de Plomodiern et Saint-Nic accueillent une organisation coordonnée par Madame la Sous-préfète de Châteaulin, avec le concours de différents services de l'Etat, le Préfet Maritime du Finistère, la Marine Nationale, l'Armée de l'Air, la Gendarmerie Nationale avec les brigades de Châteaulin et Crozon, le SDIS 29, et des associations, la SNSM de Douarnenez, les Cocardes Marines.

Ce meeting aérien est organisé pour: Aïcha 6 ans (Quimper), Bleuette 15 ans (Brest), Elouane 7 ans (Douarnenez), Ethan 16 ans (Brest), Ethan 17 ans (Plouvorn), Gurwann 15 ans (Landéda), Jade 10 ans (Landerneau), Laly 6 ans (Brest), Logan 15 ans (Plouzané), Louise 12 ans (Bénodet), Marius 4 ans (Clohars Carnoet), Mélen 14 ans (Bourg Blanc), Natoly 13 ans (Plonéour Lanvern), Naya 3 ans (Rosporden), Olivia 12 ans (Relecq Kehuon), Paloma 16 ans (Plabennec), Pierre 4 ans (Poulan sur Mer), Sacha, Shelsy 15 ans (Quimper), APAF (Finistère) qui souffrent de Spina Bifida myéломéningocèle, Myopathie Duchenne de Boulogne, Ataxie de Friedreich, Epilepsie, Déficience visuelle, Handicap moteur + Déficience visuelle, Polyhandicap, Paralysie cérébrale, Dysplasie métatropique, Encéphalopathie avec épilepsie + déficience visuelle, Autisme + déficience visuelle, Epilepsie rare et sévère, Syndrome de duplication du gène MeCP2, IMC pour financer des : fauteuils roulants, lits médicalisés, télé-agrandisseur, déambulateur, poussette adaptée, tablette, clavier braille avec ordinateur...





Samedi 10 juin 2023 toute la journée (10h à minuit)

- Rassemblement de véhicules anciens
- Baptêmes de l'air en hélicoptère
- Simulateur de vol et cockpit
- Jeux pour enfants
- Les joëlettes de l'association Team Rider tattoo
- Baptêmes de motos
- Concerts avec les **Cap-Horniers** (chants de marins), **The Beanshakers** (blues) et **Arkham** (tribute ZZ Top).

L'entrée au site est gratuite mais vous pouvez payer selon vos moyens financiers

« On peut tout aussi bien ne rien donner

On peut tout aussi bien donner plus ce que cela coûte

Samedi, on donne ce qu'on veut, ce qu'on peut »

Dimanche 11 juin 2023 toute la journée (10h à 19h)

- Baptêmes de l'air en hélicoptère
- Rassemblement de véhicules anciens
- Simulateur de vol et cockpit
- Les joëlettes de l'association Team Rider tattoo
- Jeux pour enfants
- Baptêmes de motos
- Vers 15h : 2 heures de show aérien avec **la Patrouille de France** (8 alpha jets), **Cocardes Marines** (6 avions et 1 hélicoptère) et **la Marine Nationale** (5 avions et 1 hélicoptère)



Tarif du dimanche

Tarif normal : 12 € en ligne – 17 € en caisse

Tarif demandeur d'emploi/Personne à mobilité réduite : 8 € en ligne – 9 € en caisse

Tarif enfants 12/18 ans : 5 € en ligne- 6 € en caisse

Pour les Saint-Nicais

Adultes : à partir de 18 ans 5 € en ligne- 6 € en caisse

Moins de 18 ans : gratuit

Avec le Club de Char à Voile de Saint-Nic, kart à pédales dont PMR et ACTE Bretagne (Association Canine de Travail à l'Eau).

Le village des exposants : le Télégramme, le Crédit Mutuel de Bretagne, Cocardes Marines, Sellerie Eric Clément, Aide à l'Enfance Tibétaine, Marie Colin, Grenier photos, Gendarmerie, SDIS, SNSM, Pompiers, Sécurité Routière, ...

En présence de Wendy Levenez, marraine de l'association et Miss France Internet

PASS DE CIRCULATION

Les Saint-Nicais bénéficieront d'un pass nominatif délivré par la commune pour circuler en voiture ou à deux roues. Si vous êtes inscrits sur les listes électorales, vous n'avez rien à faire, le pass vous sera envoyé dans votre boîte à lettres. Dans le cas où vous ne seriez pas encore inscrits sur les listes, vous pouvez faire votre demande à la mairie ou par mail à communication@saint-nic.fr , un justificatif de domicile vous sera demandé.

Le site étant très encadré et les stationnements sur voies d'accès interdits, il serait plus prudent de privilégier les déplacements pédestres.

Les propriétaires des maisons accueillant des estivants le week-end des 9 au 11 juin sont priés de faire les demandes de pass en mairie ou par mail à communication@saint-nic.fr .

Dans le cadre de la sécurité des lieux et des personnes et pour les trois jours de cette manifestation, des arrêtés sont pris afin de :

- *Réglementer la plage, l'accès des piétons et des véhicules, mais également l'interdiction de la baignade et des activités nautiques. Les propriétaires des animaux chiens, chevaux, autres devront prendre toute disposition pour les garder en lieu sûr.*
- *Réglementer l'accès au site, la circulation des flux de véhicules et le stationnement.*

Baignade et toute activité nautique interdites du 9 au 11 juin

Sur la plage de Pentrez, seront interdits :

- La navigation,
- Le mouillage,
- La baignade,
- La plongée sous-marine,
- La circulation des engins de plage et engins nautiques.

Seule, la circulation des engins destinés aux services de secours et activités nautiques du spectacle sera autorisée. Cette interdiction commence le vendredi 9 juin 2023 à 8h30 et prendra fin le dimanche 11 juin 2023 à 22h00. Le début de cette interdiction peut être reportée sur décision du maire. La fin de l'interdiction peut être levée de manière anticipée sur décision du Maire.

La circulation des usagers est autorisée sur la plage, dans un espace délimité par l'enrochement et la limite du front de mer qui sera installée par l'organisateur. Cette limite sera située au maximum à 180 mètres de l'enrochement, à la limite définie par les deux points de balise A2 et E2 :

A2 : 48° 11' 31,63" N / 004° 18' 07,11" W

E2 : 48° 10' 31,00" N / 004° 17' 33,60" W

Dans le cadre de la protection du littoral, les dunes seront délimitées par un balisage et interdites d'accès. Seules les descentes de plage seront autorisées aux usagers.

Circulation et stationnement

Du samedi 10 juin 2023, 8h30, au dimanche 11 juin 2023, 22h 00, la circulation sera interdite aux engins motorisés dans les deux sens sur les voies de circulations suivantes :

- Axe orange : de la D63 à l'Esplanade pour la circulation des navettes et voitures anciennes,
- Axe vert : Chemin des Dunes, à partir de l'entrée payante du site,
- De la D63 à Dour Vrout par le lieu-dit Saint-Côme pour les bénévoles, entreprises, exposants, PMR, VL collection, VIP, presse, spotters, - Rue de la Presqu'île (VC108 et VC3) de l'Esplanade au point de cisaillement, intersection de Kerninet,
- Rue Ker'Ys pour l'accès à la salle communale de Pentrez (secours).

Le **stationnement** sera **interdit** pour tous les véhicules motorisés sur la départementale D108 et les voies communales suivantes :

- Chemin des Dunes (VC4 et VC107),
- Rue de la Presqu'île (VC 108 et VC3),
- CR 19 de Kerninet,
- Chemins d'exploitations (CE 76, CE 77, CE 75),
- De Ménez Kerninet du CE 79 et CR4 à Pors Piriou D63,
- Route de Ruyen (CR 18),
- Kéréon (CR 14),
- Rue des Falaises,
- Rue du Leuré (CR 4),
- D 108 du bourg à la rue de la Plage et à l'Esplanade,
- Chemin de Brégalar (CR 13) et CR 66,
- Rue de Ker'Ys ,
- Rue Gradlon,
- Rue Dahut,
- Rue du Manoir (VC 123) de l'intersection rue d'Ys à l'intersection route de Bénériel,
- Chemin de Kervengard,
- Chemin communal de Kervengard à Brémelec,
- Chemin rural dit de Cosquérou de la Route de Bernal à Saint-Côme,
- Chemin Rural de Brémelec (CR 11) et la route de Saint-Côme (CR 17) à Dour Vrout.

Seuls, sont autorisés à stationner côté mer ou côté terre les intervenants du meeting dans la portion du Chemin des Dunes entre l'entrée du site et Dour Vrout.

Seuls, les habitants de Saint-Nic et riverains sont autorisés à circuler sur le site de Pentrez, sur présentation du laissez-passer aux points de cisaillements (points de contrôle) suivants :

- intersection rue de la Presqu'île avec le chemin CE N°79,
- le carrefour de l'église D63 / D108,
- le point d'intersection route dite de Saint-Côme CR17 et chemin de Cosquérou.

Le sentier côtier GR34 sera interdit à toute circulation piétonne et cycliste ainsi qu'à tout véhicule motorisé de la Plage de Caméros à la Rue des Falaises.

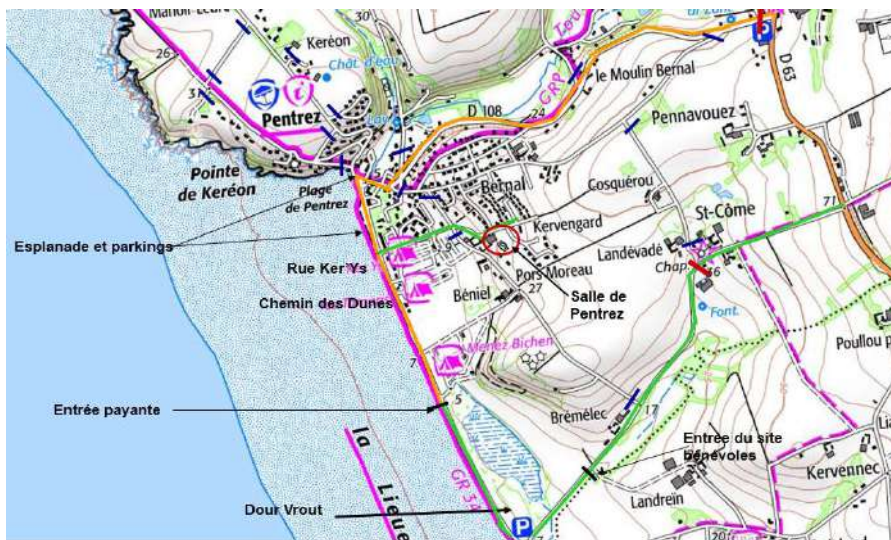
Seuls, les habitants de Saint-Nic sont autorisés à stationner sur le parking de l'Esplanade chemin des dunes.

Par dérogation, les riverains, campings, commerçants, entreprises conserveront l'accès à leur propriété sous réserve de présentation du laissez-passer.

Les vans et campings cars seront interdits de stationnement sur le Chemin des Dunes et les parkings du jeudi 8 juin 2023, 22h00, au lundi 12 juin 2023, 14h00. Par dérogation, seuls seront autorisés à emprunter les voies concernées : les véhicules de secours (gendarmerie, pompiers, SAMU), les véhicules de l'organisation munis d'un laissez-passer, les véhicules officiels.



- Route de la presqu'île barrée
- Déviation de Menez-Kerninet à Pors Piriou
- Voies, GR, chemins interdits à la circulation et au stationnement



- Circulation et stationnement interdits
- Route barrée / vérification Pass
- Axe vert / voie de circulation organisation
- Axe orange / D63

PARTIE NORD

Usage de la salle communale de Pentrez et de son parking

La salle communale de Pentrez, Rue de Kervengard, et son parking ont été identifiés comme **zones refuges dans le cadre du dispositif prévisionnel des secours**. Ils seront donc exclusivement réservés à cet effet à compter **du samedi 10 juin 2023, 8h30, jusqu'au dimanche 11 juin 2023, 22h00**.

En conséquence, **l'utilisation de la salle sera interdite pour toute activité ainsi que le stationnement sur le parking**.

Les parkings visiteurs de Saint-Nic sont situés au niveau du stade.

Des navettes gratuites ont été mises en place pour vous emmener sur le site.

PARTIE SUD